23e ANNÉE N° 2062 PARAIT LE SAMEDI 20 AVRIL 1907

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ÉTRANGER, le port en sus

A. TURIN, Fondateur - PASCAL LIEUTIER, Administrateur-gérant
ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 21, *Place de la Mairie*, SISTERON.
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....0,20
Commerciales (la ligne).....0.15
Réclames (la ligne).....0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gre à gré.

L'Aurore Nouvelle

Par une de ces belles journées d'Avril, au réveil du Printemps apportant la vigueur en même temps que les inspirations poétiques notre assemblée départementale a siégé sous la présidence de notre ancien député, M. Hubbard.

Disciple de Platon, il a, dans des envolées oratoires pleines de considérations philosophiques, salué l'aurore nouvelle où les peuples assemblés dans un commun amour se tendront la main en de mutuelles étreintes.

L'ère de fraternité va s'ouvrir, la libre pensée sous l'impulsion des grands tribuns et philosophes modernes va répandre sur l'humanité sa bienfaisante lumière.

La guerre, fléau de nos sociétés actuelles ne sera plus qu'une évocation lointaine des temps de barbarie et des conférences internationales amèneront les belligérants à de communes concessions pour la paix au profit du globe tout entier ; et, comme pour sanctionner l'immense portée morale de ce discours, le conseil général vote des vœux où l'émancipation de la femme côtoie celle de la pensée, où la régénération du genre humain par la fraternité des peuples est appelée de tous les désirs.

Voilà notre assemblée départementale partie à la conquête du bonheur de l'humanité et nous nous félicitons en modestes bas-alpins, que la lumière, pour cette fois, ne vienne pas du Nord.

Digne ville de tranquillité et d'apaisement n'était-elle pas désignée pour devenir le foyer intellectuel où nos représentants viendraient rêver à la fraternité des peuples, à la paix du monde ?

La voix chaude de M. Hubbard a fait exhulter de joie et de bonheur le moindre hameau, nos cantons épars ont tressaillis d'espoir en des jours meilleurs, la France, le monde entier vont s'inspirer de ces paroles de concorde et de fraternité et le jour n'est pas loin ou l'aurore de l'universelle paix luira à tout jamais... tandis que vous département épuisé, cantons oubliés, montagnes abruptes, vallées désertes ; vous tous qui attendez une amélioration quelconque : un canal d'irrigation, une route, un pont, un chemin de fer, soyez heureux et fiers de posséder une assemblée qui rêve à de si nobles choses.

Des affaires locales ; qui sont d'intérêts primordiaux et doivent êtres les seules affaires traitées en cette assemblée, il n'en est point question ; elle ne va pas s'occuper des choses aussi terre à terre ; cela est du ressort des vulgaires matérialistes, par conséquent négligeables. Quand on rêve au bonheur des peuples unis à l'apothéose de l'universelle paix, à à l'émancipation de la femme, quelle place voulez vous qu'occupent dans de pareils cerveaux les routes, les ponts et les canaux.

Réjouissez vous, agriculteurs, chantez laboureurs, dans un hymne joyeux et cadencé par M. Hubbard... Saluez ! saluez l'aurore nouvelle.

ELVEDESS.

Brouille dans le ménage

La scission des radicaux et des socialistes s'accuse et s'accentue chaque jour. Il est des radicaux qui, comme *M.* Gast, voient un péril à l'extrême gauche, et rêvent une majorité élargie ; il en est qui, comme *M.* Maujan, sont fort indignés des exigences croissantes des fonctionnaires et ouvriers de l'Etat syndiqués, et ont une invincible répugnance à l'égard de l'hervéisme.

Il faudrait en effet être aveugle pour ne pas constater que la politique de servilité vis-à-vis du socialisme donne les pires résultats. Le cas du préfet des Pyrénées-Orientales, considérant « l'Internationale » comme un chant gouvernemental, et des plus symptomatiques.

Mais si certains radicaux, au risque d'être traités de réactionnaires, veulent un pouvoir plus énergique, on n'en a pas entendu encore qui aient réclamé le remplacement de la licence anarchique par la liberté républicaine.

EPHEMERIDES BAS ALPINES

Manuel *(Jacques-Antoine)*
(suite)

Ce discours avait indisposé contre lui quelques uns de ses collègues, lorsque, dans la séance du 27 février 1823, il se permit d'appeler *crime nécessaire* l'assassina de Louis XVI. Des cris : à l'ordre! à bas! à la porte ! l'interrompirent aussitôt : le tumulte fut à son comble : vainement il demanda à développer sa pensée et à donner à sa phrase un sens moins défavorable : il ne fut point écouté. Un député monte à la tribune et demande l'expultion de Manuel Le président indécis lève la séance, le lendemain, cette proposition est reprise, et c'est au milieu des clameurs et des vociférations qu'il est permis à l'accusé d'établir sa défense : elle fut courte. Il exposa toute sa vie et ses principes politiques, et termina par ces mots : « Je sais qu'il faut que « les passions aient leurs cours ; votre « conduite est tracée par celle de vos devan- « ciers et de vos modèles. Tout ce qui a été « fait par eux vous le ferez ; les mêmes élé- « ments doivent produire les mêmes résultats. « Je serai votre première victime, puissé-je « être la dernière ! je n'emporterai aucun res- « sentiment, mais si je pouvais être animé de « quelque désir de vengeance, victime de vos « fureurs, je confierais à vos fureurs le soin « de me venger. »

Ces paroles ne servirent qu'à aigrir ses accusateurs. La proposition d'exclusion de Manuel fut prise en considération, et le 3 mars, l'expulsion fut votée. Il déclara alors qu'il ne cèderait qu'à la violence. En effet, il se présenta le lendemain à la séance et protesta contre l'illégalité de l'ordre du président qui lui enjoignait de sortir : « Monsieur le président « j'ai annoncé hier que je ne cèderai qu'à « la violence. aujourd'hui je viens tenir ma « parole, » Les huissiers le somment d'abandonner sa place ; il résiste On introduit les vétérants de la garde nationnale, mais le sergent refuse de porter la main sur le député ; alors les gendarmes sont appelés. Leur chef ordonne de saisir Manuel : « Cela me suffit, « Monsieur, répond celui ci à l'officier, je suis « prêt à vous suivre, » Cet ostracisme provoqua une protestation de 63 députés. et valut à Manuel une ovation populaire.

A suivre.

Chronique Locale
ET REGIONALE

SISTERON

Examen des Bourses des Lycées et des Collèges (session du 11 avril 1907). — Ont été reçus les jeunes gens dont les noms suivent :

MM. Giraud Camille, 1re série A. — Testanière Emile, 1re série B. — Aubert Léon, 2e série B. — Champsaur Emile, 2e série B. — Maurel Joseph, 4e série B. — Remazeille Albert, 4e série B.

Feuilleton du *Sisteron-Journal*

N° 28

TOUT POUR ELLE

PAR
G. PONTIS

Deuxième partie
LE DOSSIER D'ANDRÉ

X

Si l'on entre dans la maison, on retrouve la même caractéristique. On reconnait au premier coup d'œil que l'on est chez qu'elqu'un « à son aise » Pas de luxe, ni même ce confort dans l'acception du mot ; mais tout révèle un sévère sentiment du beau.

Les bibelots ne sont pas absents, tant s'en faut, mais ils sont modestes. On devine que s'ils ont du prix, c'est par la valeur qu'y attachent les possesseurs. Leur origine se révèle immédiatement : cadeaux et souvenirs de parents et d'amis en circontances mémorables ou à l'occasion de fêtes de famille.

C'est le *home*, mais pas absolument à la façon anglaise. C'est l'abri d'une famille française de l'ancienne école Il en existe encore, bien qu'elle deviennent plus rares, surtout dans la classe moyenne, ces familles patriarcales, dont l'existence peut être caractérisée en quelques touches.

Le père et la mère vivaient, travaillaient, souffraient ou riaient, avec le même sentiment du devoir et de la responsabilité commune, joiee et tristesses et surtout douleurs été supportées en commun ; on marchait la main dans la main, sans ambition démesurée, glanant sur le chemin les roses que l'on rencontrait, écartant les épines quand on pouvait, pansant réciproquement les blessures reçues. Les enfants étaient élevés par la douceur et fermeté. L'affection et le respect mutuel faisaient la base des rapports de chaque instant.

Au milieu de la pièce, on peut dire à la place d'honneur, dans un cadre d'une riche simplicité, un portrait, à l'huile, dû évidemment à la main d'un artiste de second orqre, mais dont la « ressemblance » saute aux yeux de la personne qui entre, même si elle ne connait pas l'original. C'est un portrait « vivant ».

Il représente à mi taille un homme d'une cinquantaine d'années, qui doit être grand, élancé, solide, comme ceux qu'a fournis la génération qui a vu naître les Grands ancêtres. La physionomie paraît dure, sévère. Mais les yeux sont vifs et bons; la bouche n'a pas désappris les sourires indulgents et ne revêt aucun pli d'amertume. Le front profondément dégarni, les cheveux et la barbe presque blancs montrent que soucis n'ont pas manqué à cet homme plus qu'à d'autres N'était que notre scepticisme fin de siècle a tourner en blague certaines expressions, nous dirions que nous nous trouvons en face d'une tête respectable.

Nous sommes au matin d'une de ces belles et chaudes journées de fin de juillet, où le soleil, en se levant, a eu à faire disparaitre les traces d'un gros orage survenu vers le milieu de la nuit. Plus un seul nuage au ciel, qu'estompe cependant une légère brume, formée des vapeurs émanées de la terre en train de s'essorer. Le feuillage et la verdure, rafraichis et toufiés par le bain de tantôt, ont ces tons mûrs et pleins qui, si le temps est propice, résisteront jusqu'à l'automne, pour donner son lustre et son agrément à la mélancolique arrière-saison

Derrière une des fenêtres toute grande ouverte, aux volets mis-clos, nous apercevons, enfoncée dans une « bergère » du vieux temps, une bonne vieille, aux cheveux gris, les yeux affublés de lunettes d'argent.

G. PONTIS.

à suivre.

© VILLE DE SISTERON

Conseil Municipal. — Séance du 15 Avril 1907. — Présidence de *M.* Gasquet, maire. Etaient présents : *MM.* Vollaire, Michel, Roa, Nevière, Colombon, Ripert, Pascal, Garcin, Imbert, Justet, Louis, Reynaud, Laugier, Arnaud.

Le maire donne lecture d'une lettre de *M.* le Préfet demandant au Conseil de fixer la date d'application de la loi sur l'assistance aux vieillards, aux infirmes et incurables.

Le Conseil après en avoir délibéré :

Décide que le rappel de l'allocation sera fait a ses assistés depuis le 1° janvier 1907, prend l'engagement ferme de créér ultérieurement les ressources nécessaires pour faire face à la dépense résultant pour la commune de la retroaction des allocations à partir du 1° janvisr 1907.

Feuille des mûriers. — L'adjudication de la feuille des mûriers communaux aura lieu à la mairie dimanche, 21 avril courant à 10h. du matin.

L'Homme-Canon. — Dimanche 21 avril à 2 heures de l'après-midi sur le Cours aura lieu dans notre ville une représentation sensationnelle donnée par **Barletti**, le célèbre **homme-canon** des Folies-Bergères de Paris.

L'homme-canon nous arrive précédé d'une réputation extraordinaire, ses exploits fabuleux dans les annales de la force et ses nombreux records établis dans le port et le soutien de fardeaux invraisemblables lui ont valu sa renommée mondiale, aussi nul doute que dimanche si le temps le permet il y ait affluence de monde sur le Cours.

Nos hôtes. — *M.* Joly, député de l'arrondissement de Sisteron, est venu passer les vacances de Pâques parmi nous.

Il a profité de ces quelques jours de repos pour rendre compte de son mandat, ses premières conférences ont été pour les communes les plus éloignées. Espérons que Sisteron ne sera pas oublié.

Casino-Théâtre. — La troupe artistique si habilement dirigée par M. H. Murit nous a donné mardi soir 16 avril une représentation des mieux réussies du *Jour et la Nuit*, opérette de Lecoq.

On nous annonce pour mardi prochain 23 courant, le *Grand Mogol*, opérette en 3 actes d'Autran.

Avis. — M. Henri **Estublier**, négociant en Huiles, rue Saunerie, à l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle que **régulièrement**, son magasin sera ouvert tous les *mercredi*, *samedi* et le *dimanche* jusqu'à *midi*.

Bréal-sur-Monfort (I.-et-V.), 20 Mars 06. grace à l'emploi régulier des pilules Suisses, je me suis déparrassé de coliques sourdes accompagnées de vomissements bilieux et glaireux. FLEURET Sig. lig.)

Consultation Gratuite

A TOUS LES LECTEURS
Voir à la troisième page le Questionnaire

Un remède qui guérit.

C'est la Poudre Louis Legras, qui a encore obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Uuniverselle de 1900. Ce merveilleex médicament calme instantanément les plus violents accès d'astme, catarrhe, essoufflement, toux de bronchites, chroniques et guérit progressivement. Les rhumes négligés, les suites de pleurésie et d'influenza, disparaissent complètement. Une boite est expédiée contre mandat de 2 fr.10 adressé à Louis Legras 139, Bd Magenta, à Paris.

P.-L.-M. — La Cie P.L.M. vient de publier un Album artistique intitulé " Mont-Cenis ".

Cet album, qui se compose de vingt vues reproduites en phototypie, est mis en vente au prix de 1 fr. dans les bibliothèques des principales gares du réseau ; il est envoyé également à domicile sur demande accompagnée de 1 fr. 15 en timbre-poste et adressée au Service Central de l'Exploitation, 28, Bd Diderot, à Paris.

ETAT-CIVIL

du 12 au 19 Avril 1907

NAISSANCES

Néant.

MARIAGE

Entre Gay-Para François-Alexandre, bourrelier avec Mlle Arthaud Jeanne-Yvonne Séraphine, s. p. — Entre Silvy Henri, cultivateur et Mlle Sourribes Antonia-Marie Rosa.

DÉCÈS

Aillaud Jean-Pierre, cultivateur, hospice. 65 ans. — Bremond Antoine, berger, hospice, 71 ans. -- Audibert Léonie, s. p. 37 ans, place de l'Horloge.

A VENDRE
DE GRÉ A GRÉ

Plusieurs propriétés situées sur le territoire de Vilhosc, appartenant à M. DELAYE, facteur.

Pour traiter et pour renseignements s'adresser à Me LABORDE, notaire àSt-Geniez ou à M. DELAYE facteur à Sisteron.

A VENDRE joli BAR, placé près d'une caserne, 30 à 40 fr. de recette par jour ; 2 fr. de frais. Prix 4.500 francs

ON SE RETIRE

Pour visiter et pour renseignements s'adresser à M. AILLAUD, rue Bugeaud, 19, Marseille.

Etude de Me L. BÉQUART
Notaire
Successeur de Me BASSAC.)

VENTE
après Décès
d'un fonds de commerce de boulangerie

Le **dimanche vingt huit avril** mil neuf cent sept à **deux** heures après-midi à Sisteron en l'étude et par le ministère de *Me* **Béquart** notaire il sera procédé à la

Vente aux Enchères Publiques

d'un fonds de commerce de boulangerie situé à Sisteron, place de l'Horloge et exploité par *M.* **Giraud**, aujourd'hui décédé.

Avec le fonds seront vendus tout le matériel, la clientèle et achalandage et le droit au bail jusqu'au 28 septembre 1915.

Il est fait remarquer que le four est bâti en briques réfractaires.

Au comptant. 5 0l0 en sus pour frais.

Pour extrait :
L. BEQUART.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SISTERON

Liquidation Judiciaire

Avis pour la dernière verification des créances

Les créanciers du sieur **Honnorat** François, fabricant de bicyclettes à Sisteron, qui n'ont pas encore produit leurs titres de créances, sont invités à les remettre sous délai entre les mains du greffier ou du liquidateur. Ils sont en outre, prévenus qu'une dernière assemblée pour la vérification de leurs créances aura lieu le quatre Mai mil-neuf-cent-sept à dix heures du matin.

P. le greffier du Tribunal,
Le Commis-Greffier,
PEIGNON.

Etude de Me Ch. BONTOUX
Avocat-Avoué, Licencié en Droit
à **Sisteron** (Basses-Alpes)

VENTE
Sur Surenchère

Il sera procédé le mercredi, **huit Mai,** *mil-neuf-cent-sept à l'audience des criées du Tribunal civil de Sisteron, au Palais de Justice à* **neuf heures** *du matin, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles ci-après désignés situés sur le territoire de la commune de* **Saint-Vincent,** *canton de Noyers, arrondissement de Sisteron.*

PREMIER LOT

(1r, 2e, 3e, 4e 5e 6e des premières affiches)

Ce lot comprendra :

1° Une **maison** d'habitation avec cuisine, chambre, balcon, caves, écuries au dessous, galetas au dessus ; une terre labourable et attenant à la maison d'habitation comprise sous les numéros 622, 623 de la section B. d'une contenance d'environ 49 ares 30 centiares ; confrontant du levant chemin, du couchant maison Curnier, du midi vieux béal d'arrosage, du nord chemin.

2° **Labour**, vague et bois taillis au quartier dit La Miane et Co de Moray d'une contenance d'environ 3 hectares 76 ares, numéros 133, 180, 185, 186, 194, 195, 196, 198 de la section C. confrontant du couchant ravin, du levant Moullet, du nord le ravin de La Miane, du midi Moullet et Pascal.

3° **Labour**, vague et bois taillis aux lieux dits la Pièce, le Plantas et le sous-chemin, d'une contenance d'environ 1 hectare, 28 ares, numéros 114 115, 120, 121, 123, 134, 139 de la section C. confrontant du nord le chemin, du midi le ravin, du couchant Desseaux.

4° a) Un **bois** taillis, numéro 380 section B, d'une contenance d'environ 68 ares, 40 centiares, confrontant du levant Curnier, du couchant Chabaud.

b) Un **bois** taillis compris sous le numéro 389 de la section C. d'une contenance d'environ 59 ares 80 centiares, confrontant du levant ravin du midi Michel.

c) **Terre** labourable et bois taillis appelé Roudignon, d'une contenance d'environ 9 ares 88 centiares, numéros 605 et 606 de la section B. confrontant du levant Michel, du nord vieux béal d'arrosage et du couchant Dessaux et Michel.

d) **Labour** au lieu dit le Riou, d'une contenance d'environ 3 ares 90 centiares, numéros 166 et 167 de la section C. confrontant du couchant ravin, du levant Michel André, du nord chemin.

e) **Pré** au quartier appelé le Rayas d'une contenance d'environ 5 ares 20 centiares, numéro 586 de la section B. confrontant du couchant ravin et Michel, du levant Michel, du nord Curnier, du midi Latil Michel.

5° **Labour** et vague, vigne, numéros 106, 358, 365 de la section C. d'une contenance d'environ 1 hectare 9 ares, confrontant la parcelle appelée Collet de la Prunière, du couchant Curnier, du levant ravin, du midi chemin ; la parcelle appelée le Baumon du couchant Michel, du levant Curnier, du nord Michel, du midi chemin.

6e Plusieurs parcelles de terrain labourable et vague aux quartiers dits Prénouris, Clot Guérin, la Lauze, Bois d'Enlatil, Ribas de Conau, les Clots, numéros 393, 394' 489, 440, 441, 207, 481 des sections A. et C. d'une contenance d'environ 3 hectares 48 ares 3 centiares.

Mise à prix : **Treize-cent cinq francs**, ci . . . . . **1305 francs**

DEUXIEME LOT

(7me, 8me et 9me des premières affiches)

Ce lot comprendra :

1° **Labour**, vagne et bois taillis situés à Saint-Vincent, au quartier dit La Miane et Aco de Mory, numéros 131, 132, 175, 176, 177, 178, 179, 187, 188, 191, 192 de la section C. d'une contenance d'environ 3 hectares 50 ares 60 centiares, confrontant du couchant Desseaux, du levant Ailhaud, du midi Moullet et Pascal,

2° **Labour** et vague au quartier appelé Prénouras, numérs 22, 23, 24, 25 de la section C. d'une contenance d'environ 44 ares 80 centiares, confrontant du couchant, nord et levant Desseaux, du midi Curnier Siméon.

a) 3° Une **Terre** labourable au quartier appelé le Plantas, numéros 118, 119 de la section C. d'une contenance d'environ 21 ares 60 centiares, confrontant du couchant ravin, du levant François Latil, du nord Ailhaud, du midi le ravin.

b) Un **Pré** au quartier du Rayas, numèro 585, de la section B. d'une contenance d'environ 5 ares 30 centiares, confrontant du nord François Latil, du midi Chabaud Firmin, du couchant le ravin.

c) **Terre** labourable inculte au quartier du Clot Guérin, numéros 448, 449 de la section C. d'une contenance d'environ 56 ares 80 centiares.

Mise à prix : **Trois-cent quarante francs**, ci. . . . . **340** francs

Ces immeubles, dépendant des successions restées indivises de feu François **Latil** et de feu **Latil** Michel, sont vendus à la requête 1° du sieur Eugène **Latil**, propriétaire demeurant et domicilié à Saint-Vincent ; 2° du sieur Henri **Blanc** agissant en sa qualité de tuteur légal de ses enfants mineurs : René **Blanc** et Marie **Blanc**, demeurant et domicilié à Aurelles ; 3° du sieur Auguste **Latil**, propriétaire demeurant et domicilié à Saint-Vincent ; 4° de Sabine **Latil**, épouse **Chabaud**, du sieur Frédéric Chabaud son mari dûment assistée et autorisée demeurant et domiciliés ensemble à Saint-Vincent ; 5° de la dame Marie **Michel**, veuve **Latil** Michel et en secondes noces veuve de Auguste **Denis** sans profession demeurant et domicilié à Saint-Vincent ; 6° du sieur Louis **Denis** propriétaire demeurant et domicilié à Saint-Vincent ayant tous les susnommés pour avoué Me Charles **Bontoux**.

La vente a lieu en vertu d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal Civil de Sisteron du onze décembre mil neuf cent six enregistré.

A l'audience des criées du mercredi vingt Mars mil neuf cent sept, ces immeubles ont été adjugés les premier, deuxième, troisième, quatrième, cinquième et sixième lots formant le premier bloc à Me **Suquet** avoué sous réserve de déclarer le nom de l'adjudicataire dans les délais de la loi ; les septième, huitième et neuvième lots formant le deuxième bloc à Me **Bontoux** avoué, pour le compte de **Latil** Auguste, propriétaire à Saint-Vincent,

Par acte au greffe du Tribunal Civil de Sisteron en date du vingt mars mil neuf cent sept, enregistré, tous ces immeubles ont été surenchéris du dixième par le sieur **Latil** Eugène propriétaire, demeurant et domicilié à Saint-Vincent, assisté de Me **Bontoux**, son avoué.

En conséquence il sera procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles dont la désignation précède aux clauses et conditions du cahier des charges déposé au greffe.

Pour tous renseignements s'adresser à Me Charles **Bontoux** avoué, poursuivant la vente.

Sisteron, le 18 Avril 1907.

C. BONTOUX.

Dûment enregistré.

Etude de Me Paul BERNARD
Notaire à NOYERS-sur-JABRON

PURGE
d'Hypothèques Légales

Suivant contrat passé devant Me BERNARD, notaire à Noyers, le vingt-un mars mil neuf cent sept, enregistré et transcrit.

Monsieur Alphonse Maximin **Curnier**, propriétaire cultivateur, demeurant et domicilié à Saint-Vincent.

A VENDU à l'Etat pour le compte de l'administration des **Eaux et Forêts**, moyennant le prix de **Deux mille deux cent soixante dix**

© VILLE DE SISTERON

francs (2270 fr.) les parcelles de terrain désignées au dit acte d'une contenance totale de 22 hectares 70 ares 15 centiares. situées sur le territoire de la commune de Saint-Vincent.

Une expédition collationnée du contrat de vente a été déposé au greffe du Tribunal de première instance de Sisteron suivant acte de dépôt en date du six avril mil neuf cent sept.

Ce dépôt a été ou sera signifié :

1° A Madame Rosalie **Bouchet**, épouse de Monsieur Hippolyte Antoine **Curnier**, propriétaires cultivateurs demeurant et domiciliés à Saint-Vincent, et à ce dernier pour la régularité de la procédure, comme précédent propriétaire.

2° et à Monsieur le Procureur de la République prés le Tribunal de Sisteron.

La présente insertion a lieu à fin de purger de toutes hypothèques légales connues et inconnues qui pourraient gréver les immeubles dont il parlé ci-dessus vendus à l'Etat, et toutes personnes du chef desquelles il pourrait être requis inscription sur les dits immeubles seront forcloses faute d'avoir pris inscription dans les délais de la loi conformément aux articles 2193, 2194 et 2195 du code civil.

Pour extrait :
P. BERNARD.

A VENDRE

Un petit Ane africain avec tous ses harnais et son charreton

S'adresser à M. RULLAN, négociant à Sisteron.

Etude de Me Paul BERNARD
Notaire à NOYERS-sur-JABRON

PURGE
d'Hypothèques Légales

Suivant contrat passé devant Me BERNARD, notaire à Noyers, le vingt-un mars mil neuf cent sept, enregistré et transcrit.

1° Monsieur Pierre **Clément** voyageur de commerce.

2° Monsienr Constant **Clément** cordonnier.

3° Mademoiselle Thérèse **Clément** couturière, frères et sœur, originaires de Châteauneuf-Miravail, demeurant tous les trois à Sisteron.

et 4° Madame Marie **Blanc** leur mère, sans profession, veuve de Monsieur Joseph **Clément**, demeurant aussi à Sisteron.

ONT VENDU, conjointement et solidairement, à l'Etat pour le compte de l'administration des **Eaux et Forêts,** moyennant le prix de **Huit cent quarante huit** fr. (848 fr.) les parcelles de terrain désignées au dit acte, d'une contenance totale de 8 hectares 48 ares 27 centiares, situées sur le territoire de la commune de Châteauneuf-Miravail.

Une expédition collationnée du contrat de vente a été déposée au greffe du Tribunal de première instance de Sisteron, suivant acte de dépôt en date du six avril mil neuf cent sept.

Ce dépôt a été ou sera signifié à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Sisteron.

La présente insertion a lieu à fin de purger de toutes hypothèques légales connues et inconnues qui pourraient grever les immeubles dont il est parlé ci-dessus vendus à l'Etat et toutes personnes du chef desquelles il pourrait être requis inscription sur les dits immeubles seront forcloses faute d'avoir pris inscription dans les délais de la loi conformément aux articles 2193, 2194 et 2195 du code civil.

Pour extrait :
P. BERNARD.

Bulletin Financier

Marché calme. Rente française 94.52. Extérieure 94.70. Fonds russes stationnaires.

Le 22 courant aura lieu l'émission de 290. 000 obligations de 500 francs de l'Emprunt bulgare 4 1/2 0/0 or 1907. Ces titres, rapportant 22 fr. 50 d'intérêt annuel, sont exempts de tous les impôts, taxes et redevances en Bulgarie. et sont remboursables au pair dans un délai de 60 ans. Le prix d'emission est fixé à 450 fr. A ce prix, le placement ressort à 5 0/0. sans tenir compte de la prime de remboursement.

Bonne tenue du Comptoir d'escompte à 683. Le dividende pour le dernier exercice, a été fixé à 30 fr. par action. Un acompte de 12 fr. 50 ayant été distribué le 31 janvier, le solde de 17 fr.50 sera payé à partir du 31 juillet prochann. Les parts de fondateurs reçoivent une répartion de 2 fr. 30 par part.

Demandes suivies en obligations Victoria-Minas à 442, Goyaz à 444. Port de Para à 465.

Nouvelle avance de l'adtion Berck-Plage à Paris-Plage à 182 fr.

En valeurs d'automobiles, on traite les actions Jean-Bart à 118, Eclair à 130, Taxautos à 105, Emress à 119. On introduira prochainement dans ce groupe les actions de la société espagnolé des antomobiles Darracq,au caqital de 4 millions de francs divnsé en 40.008 actions de 100 fr.

Dans le groupe des charbonnages, on recherche l'action Hill Top à 45. Charbonnages Serbes à 161 fr. On annonce l'introduction prochaine des actione Charbonnages de Koprivnica (Autriche-Hongrie),

C'est vers la fin du mois qn'aura lieu l'introduction des actions des Mines d'étain de l'Arnoya. Les rapports les plus autorisés ressortir les réels éléments de prospèrité de cette affaire.

Eermeté soutenue des Etablissements Galicher à 218 fr.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui son atteints d'une maladie de la peau dartres eczémas, boutons, démengeaisons, bronchites chroniques. maladies de la poitrine, de l'estomac de la vessie, de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même aprs avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cet offre, dont on aqpréciera le but humanitaire, est la csnséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M *Vincent*, 8 place Victor Hugo, à Grenoble qui répondra gratis et franco par courrier et renvera les indications demandées

---

Tribune du Travail
et Commerciale

ON DEMANDE un apprenti chez Monsieur REVEST, ferblantier, Place de l'Horloge, Sisteron.

A remettre de suite
ÉPICERIE bien située, bonne clientèle.
S'adresser au bureau du Journal.
Nèant.

ON DEMANDE un apprenti patissier-confiseur, chez M. Vollaire, Rue Saunerie.

Imprimés en tous genres

Fournitures scolaires et de bureaux
REGISTRES — PAPIER A LETTRE FANTAISIE
ENCRES A ÉCRIRE ET A COPIER. — CAHIERS
Imprimerie TURIN, Pascal Lieutier, sr.
Place de la Mairie, SISTERON

A CÉDER de suite un **RESTAURANT**
ayant une clientèle assurée.
S'adresser à Monsieur **ARNAUD**,
Restaurateur Rue Saunerie.

En vente à l'imprimerie Pascal LIEUTIER à Sisteron

ARTICLES SPÉCIAUX Caoutchouc et Baudruche
pour **USAGE INTIME**
ECHANTILLON et CATALOGUE contre 0 fr 30 ou 1 fr. 25 pour 5 échantillons sous pli cacheté — Recommandés par Sommités médicales. — MAISON FONDÉE EN 1876.
H. CHASTAN, 68, Rue J.-J. Rousseau, Paris.

65 ANNÉES DE SUCCÈS
HORS CONCOURS, PARIS 1900
GRAND PRIX, St-Louis 1904
RICQLÈS
SEUL VÉRITABLE ALCOOL DE MENTHE
CONTRE LES
MAUX de CŒUR, de TÊTE, d'ESTOMAC
et les INDIGESTIONS
Souverain contre la GRIPPE et les REFROIDISSEMENTS
EAU de TOILETTE et DENTIFRICE
antiseptique.
EXIGER du RICQLÈS

A VENDRE
VITRAGES EN BON ÉTAT
DEUX CYLINDRES EN TOLE
s'adresser au bureau du Journal.

ASTHME ET CATARRHE
Guéris par les **CIGARETTES ESPIC** ou la POUDRE
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NEVRALGIES
Le **FUMIGATEUR PECTORAL ESPIC**
est le plus efficace de tous les remèdes pour combattre les
Maladies des Voies respiratoires.
IL EST ADMIS DANS LES HOPITAUX FRANÇAIS & ÉTRANGERS
Toutes bonnes Pharmacies en France et à l'Étranger 2 fr. LA BOITE.
VENTE EN GROS : 20, Rue Saint-Lazare, PARIS.
EXIGER LA SIGNATURE CI-CONTRE SUR CHAQUE CIGARETTE

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

LIQUIDE INDIANA

Guérison infaillible en quelques jours
CORS AUX PIEDS
DURILLONS
ŒILS DE PERDRIX
VERRUES etc.

Le liquide *Indiana* est employé avec grands succès, et a obtenu plusieurs récompenses aux Expositions Francaises et Etrangères

DÉPOT ET VENTE : Chez M. *GIRAUD*, coiffeur, Articles de Toilette, Parfumerie, 6, Rue de Provence, Sisteron

---

FABRIQUE DE PATES ALIMENTAIRES
JULES JOURDAN
17, Rue de la Mission, SISTERON (B-A.)

PATES ASSORTIES DE 1er CHOIX
ET SEMOULES DE 1er CHOIX
SPECIALITE DE PATES A L'ITALIENNE

GROS ET DÉTAIL

CONSULTATION GRATUITE
Offerte à tous les Lecteurs

Nous avons la bonne fortune d'offrir aujourd'hui à tous les lecteurs atteints de faiblesse **nerveuse,** neurasthénie, maladies de l'estomac, du rein, du cœur, de l'intestin, aux malades **de la poitrine** ou des bronches, à tous les rhumatisants, goutteux, asthmatiques, etc., **enfin à tous ceux** qui souffrent, *une consultation gratuite* pour leur permettre de guérir par la **Méthode Dermothérapique** électro-végétale dont on ne compte plus les succès dans le traitement des maladies chroniques.

Détacher aujourd'hui ce questionnaire en suivant ce pointillé

Veuillez indiquer ci-contre vos noms et votre adresse .....

Quel est votre âge, et votre profession?....

Dormez-vous bien?....

Tousses-vous?.....

Avez-vous des battements de cœur?.....

Votre estomac et vos intestins fonctionnent-ils bien?.....

Avez-vous fait des abus ou des excès?.....

Etes-vous maigre ou obèse?.....

AVIS. — Pour recevoir par le retour du courrier la *Consultation gratuite*, veuillez détacher ce questionnaire en le coupant avec des ciseaux; puis, vous répondrez simplement à toutes les demandes et *vous indiquerez sur les deux dessins*, soit à l'encre, soit au crayon noir, bleu ou rouge, *tous les points douloureux*. Vous adresserez ensuite ce questionnaire, par la poste, à M. le Directeur de l'Académie Dermothérapique, 19, Rue de la Pépinière, à Paris, en l'accompagnant d'une lettre donnant tous les détails sur la maladie et vous recevrez aussitôt, sans aucun frais, les instructions détaillées sur la manière dont vous devrez employer la Méthode Dermothérapique pour obtenir la guérison rapide et complète.

Les consultations sont également données tous les jours de 9 heures à midi et de 3 à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés).

Détacher aujourd'hui ce questionnaire en suivant ce pointillé

© VILLE DE SISTERON

A LA CHAUSSURE MODÈLE

Vve BRUN Adolphe

Rue Deleuze, 7, ou Valaye, SISTERON (Basses-Alpes)

Bottines en tous genres, fortes et de luxe, clouées et cousues main, pour Hommes, Femmes, Fillettes et Enfants

Bottines et Souliers blancs pour mariées en Satinette, Satin-Soie et Peau

PRIX MODÉRÉS -- REPARATIONS

FORGE & MARÉCHALERIE

RÉPARATIONS EN TOUS GENRES

M. MOULLET

Porte du Dauphiné - SISTERON (b.-a.)

M. MOULLET, maréchal-ferrant à Sisteron, a l'honneur de porter à la connaissance de sa nombreuse clientèle, qu'il vient de joindre à son commerce tout un assortiment de machines agricoles consistant en : Charrues Brabant le *Rêve* et l'*Economique* à pointes mobiles, corps défonceur et griffes fouilleuses ; Charrue double ; Charrue tourne-oreille ; Charrue bissoc et trissoc, Charrue arrache pommes de terre ; Herses canadiennes l'*Incomparable* ; faucheuse, moissonneuse, semeuse, rateau à tôle l'acier, soufreuse, Ventilateur, Batteuse, Cultivateur canadien, etc., etc.

— **Porte du Dauphiné, SISTERON (Basses-Alpes)** —

LA

Médecine Végétale

par les Sucs et Principes vitaux des Plantes.

La Méthode Végétale qui depuis de nombreuses années obtient tant de succès dans les guérisons des maladies chroniques, se trouve décrite dans le célèbre ouvrage intitulé : « *La Médecine Végétale* ».

Tous les malades désespérés et découragés trouveront dans ce livre un moyen certain et radical pour se guérir sans drogues funestes, sans poisons qui fatiguent le corps, épuisent les nerfs et détraient l'estomac, *sans opération*, ni mutilation mais à l'aide de *sucs végétaux et sèves régénératrices*, qui réparent les forces, fortifient l'organisme et purifient le sang.

Parmi les chapitres les plus importants, il convient de citer :

Maladies de la Peau, *Dartres, Eczéma, Vices du sang*, etc. — **Maladies spéciales de la Femme ; Tumeurs**, *Glandes, Kystes*, etc.

Goutte, Rhumatisme, Epilepsie, **Maladies contagieuses**, *Voies urinaires, Cystites, Prostatites, Gravelle, Diabète, Anémie, Bronchite, Asthme, Dyspepsie, Gastralgies, Constipation, Hémorrhoïdes, Hydropisie, Albuminurie*, etc., etc.

Avec ce livre, chacun peut devenir **son propre médecin**, *se soigner et se guérir seul* de toutes les maladies chroniques, sans médicaments qui empoisonnent, mais par cette médication douce et bienfaisante qui répand son action naturelle dans toutes nos cellules et dans tous nos organes, par ces précieux sucs des plantes qui infiltrent dans nos veines :

FORCE, VIGUEUR ET SANTÉ

Dans un but de vulgarisation scientifique et humanitaire, *La Médecine Végétale, fort volume de 352 pages*, est envoyée franco contre *0,60 centimes* en timbres-poste adressés à M. le Directeur de la *PHARMACIE VIVIENNE* 16, Rue Vivienne, PARIS.

Les **PLAQUES** et **PAPIERS** photographiques

JOUGLA

sont les meilleurs

MONTRES GRATUITES

pour Hommes et pour Dames

ARGENT MASSIF contrôlé ou dorées TITRE ZACCHA

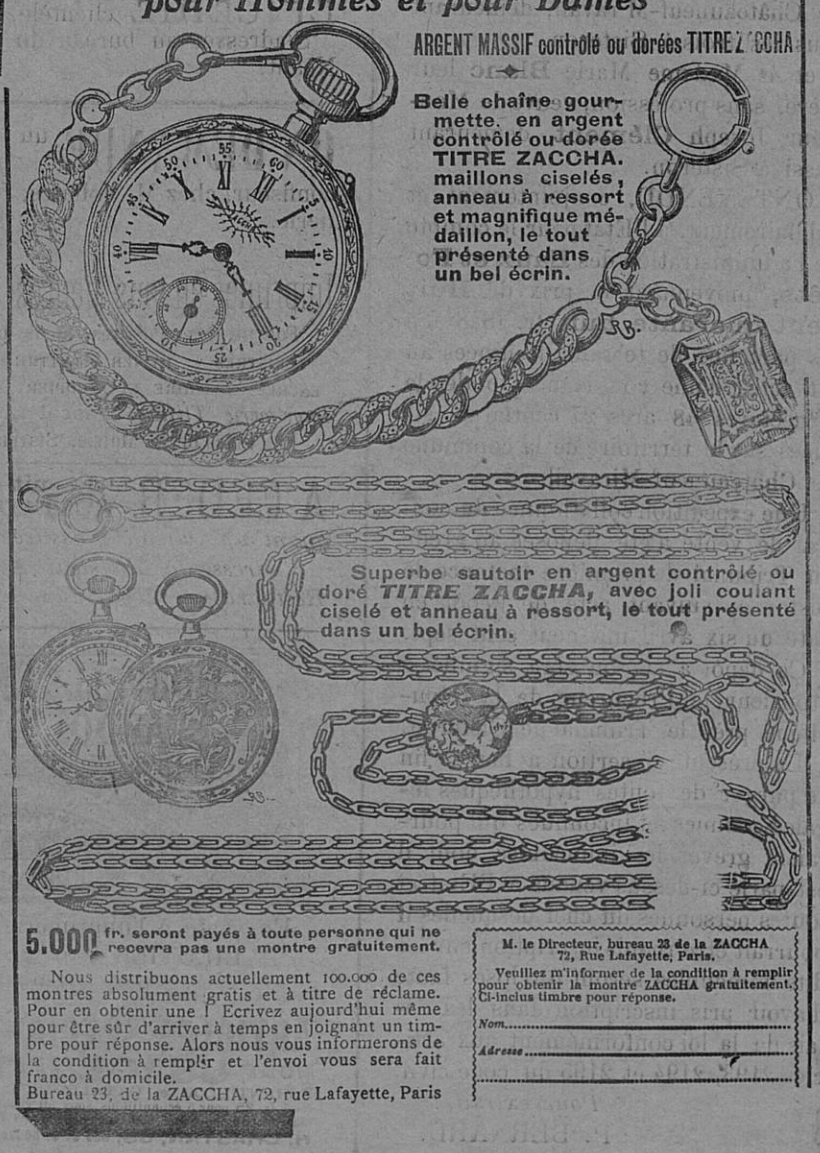

5.000 fr. seront payés à toute personne qui ne recevra pas une montre gratuitement.

Nous distribuons actuellement 100.000 de ces montres absolument gratis et à titre de réclame. Pour en obtenir une ! Ecrivez aujourd'hui même pour être sûr d'arriver à temps en joignant un timbre pour réponse. Alors nous vous informerons de la condition à remplir et l'envoi vous sera fait franco à domicile.

Bureau 23, de la ZACCHA, 72, rue Lafayette, Paris

M. le Directeur, bureau 23 de la ZACCHA 72, Rue Lafayette, Paris.

Veuillez m'informer de la condition à remplir pour obtenir la montre ZACCHA gratuitement. Ci-inclus timbre pour réponse.

Nom.....

Adresse.....

DÉJEUNER DES CONVALESCENTS — GOUTER DES ENFANTS

Chocolat des Gourmets Trébucien

pur Sucre et Cacao —

Se recommande par sa bonté aux personnes soucieuses de leur santé. — En vente à la Droguerie TURIN, Sisteron.

Le Gérant — **Vu pour la légalisation de la signature ci-contre** — Le Maire,

© VILLE DE SISTERON